PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2023-05-02

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 2 mai 2023 à 19 h, salle du conseil, 4765, chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté, et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRE ABSENT :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2023
4. Période de questions
5. Rapport financier 2022 – dépôt et faits saillants
6. PIIA – 203, rue des Méandres – résidence
7. PIIA – 203, rue des Méandres – bâtiment accessoire
8. Règlement 2023-37 tarification – adoption
9. Comité de voirie – formation et mandat
10. Comité paysages locaux – formation et mandat
11. Modernisation de la collecte sélective
12. Bouclage de l'aqueduc – étude environnementale phase 2
13. Poste de pompage de l'eau brute – toiture
14. Club de conservation du lac Massawippi
15. COGESAF adhésion 2023-2024
16. Arts-cultures Massawippi – activité culturelle
17. Journée nationale des patriotes – hissage du drapeau
18. Tour CIBC Charles-Bruneau
19. Adoption des comptes à payer
20. Correspondance
21. Divers - Motion de remerciement à Pierre Levac
22. Deuxième période de questions
23. Clôture de la séance

23-05-02.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

23-05-02.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 4 avril 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-05-02.05 **RAPPORT FINANCIER 2022 – DÉPÔT ET FAITS SAILLANTS**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale dépose le rapport financier 2022. L'avis public de dépôt du rapport financier a été donné le 19 avril 2023.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au conseil municipal.

Le rapport financier et le rapport du maire sur les faits saillants sont diffusés sur le site internet de la Municipalité.

23-05-02.06 **PIIA – 203 RUE DES MÉANDRES – RÉSIDENCE**

ATTENDU QU'un projet d'agrandissement d'une résidence a été déposé pour la propriété située au 203, rue des Méandres, lot 4 982 033;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement d'une résidence située au 203, rue des Méandres, lot 4 982 033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.07 **PIIA – 203 RUE DES MÉANDRES – BÂTIMENT ACCESSOIRE**

ATTENDU QU'un projet de construction d'un bâtiment accessoire a été déposé pour la propriété située au 203, rue des Méandres, lot 4 982 033;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 203, rue des Méandres, lot 4 982 033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.08 **RÈGLEMENT 2023-37 TARIFICATION – ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt de projet du Règlement 2023-37 concernant la tarification de certains biens et services municipaux, à la séance du conseil du 4 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2023-37 concernant la tarification de certains biens et services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.09 **COMITÉ DE VOIRIE – FORMATION ET MANDAT**

ATTENDU la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres, adoptée le 1er novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

DE FORMER un comité de voirie avec le mandat suivant :

Examiner et étudier la planification des grands projets annuels, des immobilisations à prévoir relatives aux travaux publics et rendre compte de ses recommandations au conseil municipal.

DE NOMMER les personnes suivantes au comité de voirie pour un mandat se terminant le 31 décembre 2024 :

- Maryse Gaudreau, conseillère
- Jacques Lambert, conseiller
- Vincent Fontaine, maire et membre d'office
- Kyanne Ste-Marie, directrice générale et membre d'office
- Dany McKelvey, coordonnateur des travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.10 **COMITÉ PAYSAGES LOCAUX – FORMATION ET MANDAT**

ATTENDU l'invitation de la MRC de Memphrémagog à former un comité de paysages locaux dans le cadre de son Plan paysages 2022-2026;

ATTENDU QUE les objectifs fixés par la MRC de Memphrémagog, par la création de comités de paysages locaux, sont les suivants :

- Mobiliser les citoyens et les élus à la mise en valeur des paysages culturels;
- Alimenter les projets de paysages et stimuler l'émergence de projets locaux de mise en valeur;
- Soutenir la mise en oeuvre des 7 autres projets du plan d'action paysages 2022-2026, par un soutien logistique et le transfert de connaissances locales sur les paysages.

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

QUE le conseil forme un Comité paysages locaux;

QUE le Comité paysages locaux soit composé des membres dûment nommés, en temps et lieu, au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au Comité consultatif en environnement (CCE);

QUE le président et le secrétaire soit choisi par les membres du comité;

QUE la personne-ressource du Comité paysages locaux soit l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

QUE l'objectif du Comité paysages locaux est celui établi par le Plan paysages 2022-2026 de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.11 **MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

ATTENDU QUE le règlement donne aux entreprises mettant en marché des contenants, emballages et imprimés le plein contrôle sur le système de collecte sélective;

ATTENDU QUE Recyc-Québec a désigné, le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec comme l'organisme de gestion désigné qui aura la responsabilité de la collecte sélective;

ATTENDU QUE le règlement provincial prévoit une notion de partenariat entre l'organisme de gestion désigné et les organismes municipaux, notamment pour les services de proximité avec les citoyens, ainsi que la collecte et le transport des matières recyclables visées par le règlement;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a été identifiée par Éco Entreprises Québec pour conclure une entente portant sur la collecte et le transport de matières recyclables pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la date limite du règlement prévoit qu'une telle entente doit être conclue d'ici le 7 septembre 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog propose aux municipalités de son territoire de conclure une entente intermunicipale dont les parties seraient la MRC et les municipalités afin de déléguer à la MRC la responsabilité de négocier avec Éco Entreprises Québec une entente concernant la collecte et le transport des matières recyclables;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité du Canton de Hatley signifie son intérêt à conclure une entente intermunicipale afin de déléguer à la MRC la responsabilité de négocier avec Éco Entreprises Québec une entente concernant la collecte et le transport des matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.12 **BOUCLAGE DE L'AQUEDUC – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE 2**

ATTENDU le projet de bouclage de l'aqueduc reliant le réseau par le chemin Vaughan et la rue Laprise;

ATTENDU la réalisation de l'étude environnementale de phase 1 et la nécessité d'une étude de phase 2;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service d'EXP pour la réalisation de l'étude environnementale de phase 2 à 5 900 $ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.13 **POSTE DE POMPAGE DE L'EAU BRUTE – TOITURE**

Maryse Gaudreau se retire du conseil pour cet item.

ATTENDU les offres de service pour la réfection du toit du poste de pompage de l'eau brute, 55, chemin Kingdom :

Couvreur CDP	13 200 $
Lacasse & Fils	7 710 $

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de Lacasse & Fils au coût de 7 710 $ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maryse Gaudreau intègre de nouveau le conseil pour la suite de l'ordre du jour.

23-05-02.14 **CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE le Club de conservation du lac Massawippi sollicite l'appui financier de la Municipalité pour soutenir ses activités, incluant l'ensemencement de truites dans le lac Massawippi;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

DE VERSER 850 $ au Club de Conservation du lac Massawippi pour soutenir ses activités en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.15 **COGESAF ADHÉSION 2023-2024**

ATTENDU l'offre d'adhésion du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADHÉRER au COGESAF pour 2023-2024;

DE NOMMER Vincent Maurice-Kiepura, inspecteur en environnement et urbanisme, à titre de délégué pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.16 **ARTS-CULTURES MASSAWIPPI – ACTIVITÉ CULTURELLE**

ATTENDU QU'Arts-cultures Massawippi a été reconnu comme organisme au sens de la Politique d'aide aux organismes à but non lucratif de la Municipalité;

ATTENDU la demande d'aide financière d'Arts-cultures Massawippi au Fonds Régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prévoir l'inauguration de son nouveau pavillon cet été et favoriser du même coup la présence locale des arts, de la culture et des loisirs;

ATTENDU l'offre de service d'Arts-Cultures Massawippi, un organisme sans but lucratif ayant pour objectif de valoriser la présence locale des arts et de la culture;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise une contribution de 3 500 $ à Arts-cultures Massawippi pour la mise sur pied d'un événement d'initiation à la culture afin d'inaugurer le futur pavillon multifonctionnel;

QUE ledit événement d'inauguration doit faire l'objet d'une offre de service détaillée préalablement approuvée par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.17 **JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES – HISSAGE DU DRAPEAU**

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté une résolution à l'unanimité de ses membres, en 2021, décrétant que le drapeau tricolore des patriotes sera hissé sur l'édifice du Parlement à chaque année, dans le cadre de la Journée nationale des patriotes;

ATTENDU QUE les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE le hissage du drapeau des patriotes se veut d'abord éducatif, favorisant l'éveille à notre histoire nationale;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

QUE le Canton de Hatley hisse à son tour le drapeau des patriotes dans le cadre de la Journée nationale des patriotes, du 19 au 23 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.18 **TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau (27e édition), du 4 au 7 juillet 2023, demande l'autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau travaille en étroite collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour l'obtention des autorisations de circuler sur les routes numérotées;

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est responsable de la sécurité routière et dégage la Municipalité.de toute responsabilité à cet égard;

ATTENDU QUE la demande de passage concerne le chemin de Capelton (route 108) et le chemin Dunant et qu'il n'implique aucune fermeture de route;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur le chemin Dunant;

D'AUTORISER le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur le chemin de Capelton (route 108) si celui-ci est autorisé par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.19 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202300146 à 202300188	36 972.32 $
Chèques fournisseurs	
202300271 à 202300357	220 070.13 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 3 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-05-02.20 **CORRESPONDANCE**

Invitation d'un citoyen à hisser le drapeau des patriotes chaque année pour souligner la journée nationale des patriotes et proposition de résolution – comme à l'Assemblée nationale.

MAPAQ : invitation à partager un message de sensibilisation aux citoyens propriétaires de volaille - un cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 a été détecté dans un élevage non commercial à proximité de votre municipalité. (Note : le communiqué complet de la MAPAQ a été diffusé par la Municipalité via infolettre électronique).

23-05-02.21 **DIVERS**

Pierre Levac représente la Municipalité dans une capsule vidéo

Le conseil tient à remercier chaleureusement Pierre Levac pour sa généreuse participation à la capsule vidéo réalisée par le Bureau Estrien de l'audiovisuel et du Multimédia (BEAM). Sa participation, à l'éloge du Canton de Hatley, était un reflet de son attachement et dévouement à la municipalité, pour laquelle il a agi comme maire de 1993 à 2013.

23-05-02.22 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-05-02.23 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Maryse Gaudreau propose la clôture de la séance à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine Maire	Kyanne Ste-Marie Directrice générale